

LA NATURE & L'HOMME

Dynamique de la population et migration en Guyane



Centre Orstom de Cayenne

325465 ex 1

LA NATURE ET L'HOMME

hard cover →
EA → journal
spécifique

Dynamique de la population et migration en Guyane

par
Hervé Domenach
et
Michel Picouet

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

30.12.88

N° : 25465 ex 1
Cpte : B

Centre Orstom de Cayenne
1988

En couverture

**Page 1 : Haut Itany (bassin du Maroni).
Page 4 : Mont Mitaraka (Tumuc Humac).**

Photos : J.-J. de Granville

**© Orstom - Institut français de Recherche scientifique pour le
Développement en Coopération.**

213, rue Lafayette 75010 Paris.

Centre Orstom de Cayenne

B.P. 165 - 97323 Cayenne Cedex.

Reproduction interdite. _____

SOMMAIRE

Avant-propos

J. Michotte

p. 3

Transition démographique et migration en Guyane : des conditions de peuplement sous pression

H. Domenach, M. Picouet

p. 5

Identification et examen des sources statistiques de l'immigration haïtienne en Guyane

H. Domenach, M. Picouet

p. 31

MOTS-CLES

Guyane - Haïti - Brésil - Surinam - Conditions de peuplement - Enquête - Immigration - Population - Recensement.

Ces recherches sont co-financées par l'Orstom et la Cordet (Coordination de la Recherche dans les DOM-TOM)

« La recherche scientifique se confond avec cette passion de la connaissance qui est le propre de l'homme. Elle conditionne les enquêtes de ce dernier sur la nature et va de pair avec le développement de la technique : elle est l'élément moteur dont dépend le progrès; chaque découverte, après avoir ouvert des horizons nouveaux, peut, vulgarisée et perfectionnée, redevenir une base de départ : science et industrie sont donc intimement liées, à notre époque comme à l'âge de pierre... » ()*

Boris Choubert
Inspecteur général de recherche de l'Orstom
Directeur de la carte géologique de Guyane
Fondateur du Centre Orstom de Cayenne

(*) Dans *Coopération technique*, n° 13, novembre-décembre 1959.

AVANT-PROPOS

La finalité de toute activité de recherche est d'assurer le transfert aux décideurs, au milieu universitaire et scolaire, aux groupes socio-économiques concernés, des connaissances acquises et des résultats significatifs susceptibles de valorisation dans les domaines économique, social et culturel.

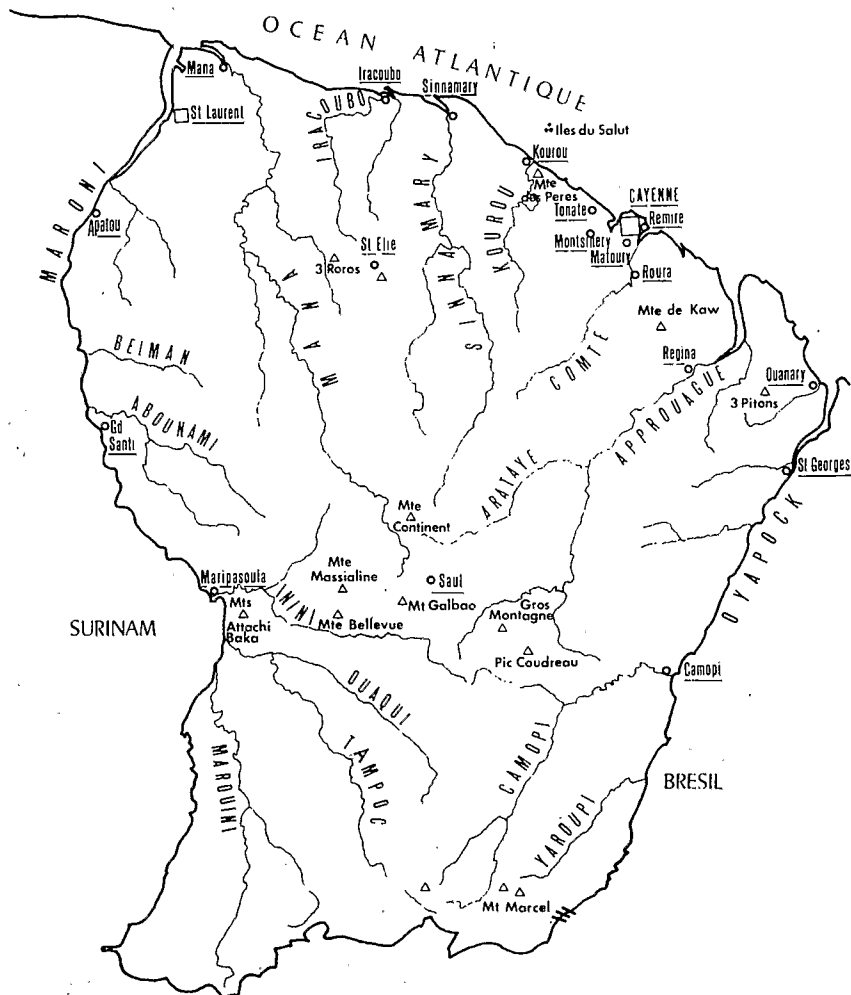
La collection « La Nature et l'Homme » se propose d'élaborer, sous une forme accessible au plus grand nombre, des documents permettant une diffusion et une meilleure compréhension de certains aspects généraux ou spécifiques des domaines explorés par l'Orstom en Guyane depuis 1943, date de son installation.

Grâce aux références bibliographiques que comporteront les différents articles retenus, les lecteurs pourront compléter leur information auprès du service de documentation du Centre Orstom de Cayenne, soit par la consultation sur place, soit par l'acquisition des ouvrages disponibles. Ils pourront également entrer en contact sur des points précis avec les chercheurs des laboratoires spécialisés : Pédologie, Botanique, Ecologie, Substances naturelles, Hydrologie, Océanographie, Entomologie, Sciences humaines.

Dans le présent volume, Hervé Domenach et Michel Picouet, démographes de l'Orstom, se penchent sur l'un des facteurs fondamentaux du développement de la Guyane en analysant d'une part la dynamique de la population et ses relations avec les phénomènes migratoires des deux dernières décennies, et en abordant d'autre part les problèmes méthodologiques que pose l'appréhension de ces phénomènes.

Jean Michotte

Directeur du Centre Orstom de Cayenne



Transition démographique et migration en Guyane : des conditions de peuplement sous pression.

Hervé Domenach
Michel Picouet
Décembre 1987.

Dynamique de la population et migration en Guyane

1. L'HISTOIRE DEMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION DE LA GUYANE

Paradoxe peu fréquent d'un territoire quasiment vierge, mais localement en voie de surpeuplement, la Guyane présente ainsi une inégale répartition de l'accumulation des hommes face à une exploitation limitée des richesses naturelles.

1.1. Les conditions du peuplement : présentation générale

L'estimation officielle (INSEE, 1987) la plus récente de la population guyanaise indique 87 000 habitants en 1987, soit une augmentation de population qui s'évalue en plusieurs dizaines de milliers de personnes pour les deux dernières décennies. Cependant, avec 91 000 km², le pays reste un territoire quasiment vide aux potentialités mal connues. Fait aggravant, il s'y ajoute une distribution spatiale totalement déséquilibrée de la population, puisque les deux tiers résident dans la seule « Ile de Cayenne », qui comprend principalement les communes de Cayenne, de Matoury et de Rémire-Montjoly, soit moins de 2/1000^e du territoire; et c'est moins de 10 % de la population qui réside dans l'intérieur des communes hors de la bande côtière qui s'étend de Cayenne à Saint-Laurent.

Entre les recensements de 1954 et 1974, la population des ménages ordinaires est passée de 27 000 à 52 000 personnes, soit un taux de croissance annuelle moyen de 3,3 %. En 1982,

cette population compte 70 241 personnes, soit un taux de croissance annuelle moyen de 3,6 %. On peut estimer à partir des données disponibles officielles (recensements, état civil, soldes migratoires intercensitaires) que cette croissance est imputable pour plus d'un tiers à l'immigration nette, ce qui donne un taux d'accroissement naturel de l'ordre de 2,2 %. Annuellement, l'excédent des naissances sur les décès est de 1500 individus et l'excédent des entrées dans le territoire sur les sorties est de l'ordre de 1000 personnes. Encore faut-il préciser que ces chiffres ne couvrent que la partie statistique observable des phénomènes et que pour ce qui concerne notamment les migrations, une fraction importante des déplacements est inconnue. La part de la migration dans la croissance des effectifs est alors largement sous-estimée.

En 1985, en l'absence d'estimation de nature statistique, il semble qu'il était couramment admis que la population dépassait les 100 000 habitants (CALMONT, 1986), dont approximativement 7000 Brésiliens et 22 000 Haïtiens.

En fait, pour la même année, le chiffre officiel de l'INSEE n'est que de 81 196 habitants. La différence vient essentiellement de l'estimation des populations émigrées installées en Guyane, en particulier d'origines haïtienne, brésilienne et surinamienne. Confronté à cette situation de sous-enregistrement, il faut s'interroger sur le niveau de fiabilité des effectifs estimés. En effet, on peut recourir à des calculs très sophistiqués ou opter pour la simplicité... Car ce qui importe n'est pas le résultat en soi des chiffres, mais la possibilité de confrontation entre les diverses estimations. Seul l'établissement d'une fourchette crédible et pouvant être réduite au fil des estimations et de l'amélioration de l'investigation statistique présente un intérêt. Aussi à titre de comparaison et d'exemple, nous avons effectué une estimation simple, obtenue d'après les naissances enregistrées par année et selon le lieu de naissance de la mère, et le niveau de la fécondité des groupes de population concernés; la

population totale de la Guyane au 31.06.85 serait, selon cette estimation, de l'ordre de 93 000 personnes dont 63 000 de nationalité française et 30 000 étrangers (*). Nous verrons dans la troisième partie ci-après les résultats détaillés pour chaque sous-population étrangère.

Cette croissance rapide des effectifs est le résultat de modifications majeures dans l'évolution démographique de la Guyane au cours des vingt dernières années. L'augmentation rapide du nombre des naissances dans les années soixante, alors qu'on assistait au même moment au ralentissement de la fécondité dans les Antilles, a fait place à une diminution au début des années soixante-dix, mais à la différence des Antilles où le ralentissement s'affirme, les naissances ont recommencé de croître d'une manière importante dès 1978 (INSEE, 1983).

Ces retournements de tendance sont à l'image des conditions du peuplement de la Guyane. De l'époque où le duc de Choiseul expédiait en 1763 quelques 1200 migrants en terre guyanaise (prémices d'une longue histoire migratoire), à la départementalisation en 1946, se sont succédé des vagues de peuplement dont la ruée vers l'or et le bagne ne furent pas les moindres péripéties. C'est ainsi que les Chinois et les Hindous introduits lors de la période post-esclavagiste, ont précédé notamment des Saint-Luciens pour l'orpaillage à la fin du XIX^e siècle, puis pour les besoins de l'agriculture dans les années cinquante (appel de main d'oeuvre dans les distilleries du Rorota et de Lamirande).

(*) La technique d'estimation utilisée pour ce calcul est élémentaire. Elle n'a pas d'autre objet que de fixer un ordre de grandeur des effectifs. On retiendra cependant que la déclaration des naissances est relativement bonne dans la communauté haïtienne et que l'on a là un enregistrement de bonne qualité eu égard au taux d'omission des effectifs totaux. Néanmoins il est toujours délicat de ramener le nombre d'événements à la population féminine soumise au risque (en termes de probabilités) de la reproduction, dont ils sont issus. On notera par ailleurs que les estimations obtenues intègrent la reproduction de la communauté concernée quelle que soit la nationalité de cette reproduction.

de la croissance démographique. Il faut attendre la première moitié du ^{xx}e siècle pour que ce facteur cède le pas devant l'excédent croissant des naissances sur les décès. Dans les années soixante, le facteur migratoire trouve une nouvelle dimension sous la poussée des mesures politiques et économiques qui ont accompagné la départementalisation et de leurs conséquences sur le développement économique et social de la Guyane. En effet, depuis 1946 s'est développée une véritable immigration privilégiée, ouverte essentiellement aux Français de métropole et des autres DOM bénéficiant des avantages de la fonction publique : traitements majorés, primes, congés administratifs etc. Dans le même temps, s'est développée une autre immigration, mais celle-là de misère, qui trouve ses origines dans l'attrait d'une société de consommation, de tâches quelque peu rémunératrices etc. Phénomènes désormais classiques dans les régions où voisinent des sociétés inégalement développées, ce type d'immigration (Brésiliens, Surinamiens, Hmongs, et plus récemment Haïtiens) constitue une main d'oeuvre bon marché et aux conditions de travail très variables.

1.2. La progression récente des effectifs

De 1954 à 1982, la population recensée est passée de 27 863 à 73 012 personnes, et la proportion d'étrangers dans cette population de 12,38 % à 23,10 % (**tableau 1**).

Cette évolution des effectifs, particulièrement rapide depuis la fin des années soixante, est - nous l'avons déjà signalé - autant redevable au phénomène de transition démographique (baisse de la mortalité et maintien d'une fécondité élevée) que connaissent la plupart des pays en développement, qu'à la balance migratoire nettement positive depuis les années cinquante (**tableau 3**). Elle est un élément de transformation des relations sociales et culturelles de la Guyane. Plus que jamais ce pays apparaît comme une mosaïque de populations où les minorités

Tableau 1
Evolution de la population de la Guyane d'après les recensements

Date recens.	Français	Etrangers	TOTAL	% étrangers
01.07.1954	24414	3449	27863	12,38
09.10.1961	29871	3664	33535	10,93
16.10.1967	36346	7958	44392	17,93
16.10.1974	49307	5939	57348	10,36

socio-culturelles ou nationales augmentent en volume. De la sorte, même si le groupe des « nés en Guyane » croît plus vite qu'auparavant sous l'effet des facteurs démographiques naturels, son importance diminue au sein de la population totale : en 1960, le groupe des « nés en Guyane » constituait les deux tiers de la population, tandis qu'au recensement de 1982 il ne regroupe plus que 54 % de la population (**tableau 2**). Encore faut-il souligner que parmi les « nés en Guyane », est comptabilisée la descendance de la population « non née », quelle que soit son origine.

L'aire urbaine de Cayenne concentre 65 % de la population totale, 67,3 % de la population de nationalité française (67,6 % pour les « nés en Guyane » dans le même groupe) et 57,3 % de la population étrangère. C'est dire l'extrême concentration de la population dans les zones urbaines du littoral et la quasi-inoccupation humaine de l'intérieur du pays, qui va de pair avec l'importance des emplois à revenus élevés sur la région cayennaise et l'insignifiance du développement économique hors de cette zone, à l'exception du centre spatial de Kourou.

La pression de la migration va se manifester à la fois sur le niveau des effectifs globaux et sur la nature des changements démographiques en matière de reproduction familiale et sociale. Ainsi, pour comprendre l'ensemble du processus de l'évolution démographique future, il faut s'interroger d'une part sur l'avancement du processus de transition démographique en cours, en prenant en compte l'impact de la migration sur son

Tableau 2
Population par lieu de naissance et nationalité au recensement de 1982

Nationalité	Lieu de naissance	Effectifs	%
Française	Guyane	36628	54,3
	Autres DOM-TOM	5075	7,0
	Métropole	7729	10,6
	Etranger	3186	4,4
	Sous-total	56374	76,3
Etrangère	Guyane	1167	1,6
	Antilles, Surinam,		
	Brésil, Guyana, Haïti	13535	18,6
	Ailleurs	2146	2,9
	Sous-total	16848	23,1
TOTAL		73012	100

l'éroulement (**chap. 2**), et d'autre part sur les composantes de la migration externe actuelle et leur devenir à moyen terme (**chap. 3**).

2. L'IMPACT DE LA MIGRATION DANS LE PROCESSUS DE LA TRANSITION DEMOGRAPHIQUE

Les taux d'accroissement annuels moyens que l'on relève depuis 1954 entre les recensements successifs montrent à l'évidence le processus d'accélération de la croissance démographique de la Guyane :

1954-1960	2,6 %
1961-1966	4,7 %
1967-1973	3,1 %
1974-1982	3,8 %

Si le rythme de la période 1974-1982 devait être maintenu, la

population croîtrait de 2700 à 3000 personnes par an et serait de l'ordre de 100 000 personnes en 1992 (GAUTHIER, 1986). Quelles ont été les étapes de cette croissance et comment la migration a-t-elle interféré sur les facteurs naturels ?

2.1. Le bilan démographique de ces trente dernières années

L'évolution annuelle du nombre des décès et des naissances, associée à celle de la balance migratoire (**tableau 3**), permettent de distinguer trois périodes distinctes :

- **Une explosion démographique**, de 1950 jusqu'au début des années soixante-dix, où le nombre des décès annuels reste à peu près constant (aux alentours de 400) tandis que le nombre annuel des naissances double au cours de la période (avec un maximum de 1700 naissances environ pour les années 1971 et 1972). Le taux de mortalité général passe de 16,2 ‰ au cours de la période 1950-54 à 7,8 ‰ pour la période 1970-74, tandis que le taux de natalité reste pratiquement constant autour de 30-31 ‰. Le solde naturel qui comptait seulement 400 personnes en 1950 est multiplié par 3 en 1970 (**tableau 3**).

- **Une amorce du phénomène de transition démographique** tout au long des années soixante-dix, puis-qu'au cours de cette période le nombre moyen d'enfants par femme diminue : de 5,1 en 1960-64, il passe à 3,1 en 1975-79. Cette baisse de la fécondité touche peu le groupe des femmes jeunes (15-24 ans), mais plutôt, et de manière conséquente, les femmes au-delà de 25 ans; ceci s'interprète le plus souvent comme une situation caractéristique d'une contraception d'arrêt, car l'on considère que le développement des pratiques contraceptives est surtout le fait des femmes ne désirant plus d'enfants. L'apparition de ces comportements malthusiens est nettement plus tardif qu'aux Antilles où le même phénomène peut être situé dans le courant des années soixante; par ailleurs et sans en exagérer la portée, on peut néanmoins signaler que

Tableau 3A

Bilan démographique annuel de la Guyane depuis 1950, d'après les résultats provisoires du recensement de 1982 et d'estimations annuelles du solde migratoire

Années	Populat. totale au 1.01	Naiss.	Décès	Accroiss. naturel	Solde migrat.	Accroiss. annuel
1950	25483					
1950- 1954	(moy.ann.)	4149 (830)	2173 (435)	1976 (395)	+790 (+158)	2766 553
1955	28249					
1955- 1959	(moy.ann.)	5266 (1053)	2178 (436)	3088 (617)	+950 (+190)	4038 807
1960	32287	1026	451	575	+250	825
1961	33112	1068	487	579	+250	829
1962	33941	1041	410	631	+620	1251
1963	35192	1118	446	672	+900	1572
1964	38784	1213	399	814	+1380	2194
1960- 1964		5464	2193	3271	+3400	6671
1965	38958	1161	403	758	+1420	2178
1966	41136	1244	401	843	+1050	1893
1967	43029	1281	374	907	+870	1777
1968	44806	1390	408	982	+790	1772
1969	46578	1424	435	989	+680	1669
1965- 1969		6500	2021	4479	+4810	9289
1970	48247	1584	379	1205	+630	1835
1971	50082	1701	443	1258	+550	1808
1972	51890	1670	399	1271	+390	1661
1973	53661	1473	405	1068	+400	1468
1974	55019	1529	424	1105	+630	1735
1970- 1974		7957	2050	5907	+2600	8507
1975	56754	1476	403	1073	+760	1833
1976	58587	1439	408	1031	+840	1871
1977	60458	1476	454	1022	+1390	2412
1978	62870	1568	467	1101	+930	2031
1979	64901	1704	438	1266	+1360	2626
1975- 1979		7663	2170	5493	+5280	10713
1980	67527	1933	457	1476	+990	2466
1981	89993	2069	409	1660	+1000	2660
1982	72653	2363	471	1893	+1000	2893
1983	75546	2299	474	1825	+900	2725
1984	78271	2247	474	1823	+850	2673
1980- 1984		10951	2285	8676	+4740	13416
1985	80944	2482	481	2004	+800	2804
1986	83748	2365	479	1886	+800	2686
1987	86434					

Tableau 3B

Bilan démographique annuel de la Guyane depuis 1950, d'après les résultats provisoires du recensement de 1982 et d'estimations annuelles du solde migratoire

Années	Populat. moyenne	Tx brut natalité ‰	Tx brut mortalité ‰	Tx d'accr. naturel ‰	Tx brut de migrat. ‰	Tx d'accr. annuel ‰
1950						
1950-1954	26866	30,9	16,2	14,7	+5,9	20,6
1955						
1955-1959	30268	34,8	14,4	20,4	+6,3	26,7
1960	32700	31,4	13,8	17,6	+7,6	25,2
1961	33527	31,7	14,5	17,2	+7,5	24,7
1962	34567	30,1	11,8	18,3	+17,9	36,2
1963	35978	31,1	12,4	18,7	+25,0	43,7
1964	37861	32,0	10,5	21,5	+36,4	57,9
1960-1964		31,3	12,6	18,7	+18,9	37,6
1965	40047	29,0	10,1	18,9	+35,5	54,4
1966	42083	29,5	9,5	20,0	+25,0	45,0
1967	43918	29,2	8,5	20,7	+19,8	40,5
1968	45692	30,4	8,9	21,5	+17,3	38,8
1969	47413	30,0	9,1	20,9	+14,3	35,2
1965-1969		29,6	9,2	20,4	+22,4	42,8
1970	49165	32,2	7,7	24,5	+12,8	37,3
1971	50986	33,4	8,7	24,7	+10,8	35,5
1972	52721	31,7	7,6	24,1	+7,4	31,5
1973	54285	27,2	7,5	19,7	+7,3	27,0
1974	55887	27,3	7,6	19,7	+11,3	31,0
1970-1974		30,4	7,8	22,6	+9,9	32,5
1975	57671	25,6	7,0	18,6	+13,2	31,8
1976	59523	24,2	6,9	17,3	+14,1	31,4
1977	61664	23,9	7,3	16,6	+22,5	39,1
1978	63886	24,5	7,3	17,2	+14,6	31,8
1979	66214	25,7	6,6	19,1	+20,5	39,6
1975-1979		24,7	7,0	17,7	+17,0	34,7
1980	68760	28,1	6,6	21,5	+14,4	35,9
1981	71323	29,0	5,7	23,3	+14,0	37,3
1982	74099	31,9	6,3	25,6	+13,5	39,1
1983	76908	29,9	6,2	25,7	+11,7	37,4
1984	79607	28,8	5,9	22,9	+10,7	33,6
1980-1984		29,6	6,2	23,4	+12,8	36,2
1985	82346	30,1	5,8	24,3	+9,7	34,0
1986	85091	27,8	5,6	22,2	+9,4	31,6

Source : INSEE (*Données sociales* 1983) et estimations (années 1983 à 1986)

c'est à l'époque où émerge une plus grande accessibilité à la contraception (ouverture des centres de planification familiale en 1975 sous l'impulsion de la loi Veil) que ces changements de comportements en faveur d'une descendance contrôlée et limitée se sont affirmés.

- **Une évolution contrariée, l'effet migration** : au début des années quatre-vingts, le nombre des naissances qui était resté stable pratiquement jusqu'en 1979, tend à augmenter. De 1500 naissances annuelles, on passe à 1700 en 1979, puis 2000 en 1980 pour atteindre actuellement un chiffre de 2400 naissances déclarées.

Ainsi la diminution de la fécondité qui aurait dû entraîner une baisse des naissances ou pour le moins une stabilité de leur nombre face à l'augmentation de la population totale, se voit-elle compensée par l'augmentation rapide des effectifs de femmes en âge de procréer. Le taux de natalité retrouve son niveau de 1950 et même le dépasse puisqu'en 1982, il est de 32 ‰ (tableau 3). Dans le même temps la mortalité en valeur relative continue de baisser et la taux de mortalité descend en dessous de la barre des 6 ‰, ce qui maintient le taux d'accroissement naturel aux alentours de 2,5 % annuels. Cette évolution se trouve marquée par les aléas d'une intensité migratoire finalement très variable et dont les effets ne se sont pas forcément fait sentir immédiatement.

Ainsi peut-on remarquer que depuis la mise en place d'une politique migratoire plus contrôlée, le solde positif des migrations tendrait à diminuer. C'est du moins ce qui ressortirait des derniers chiffres disponibles (Fichier de la préfecture de Guyane, 1986). Or la croissance des naissances persiste (graph. 1), comme si elle reflétait avec quelques années de retard les conséquences de la vague migratoire des cinq années précédentes.

2.2. Dynamique démographique, effets de structure et migration : un phénomène complexe en Guyane

La forte croissance démographique enregistrée depuis 1950 donne à la population guyanaise le profil typique des populations jeunes : base élargie, sommet effilé. En 1974, alors que le processus de transition démographique est déjà engagé, on compte 40 % de moins de 15 ans : c'est là une conséquence directe de l'explosion démographique récente. En 1982 cette proportion a quelque peu baissé (**tableau 4**), mais au vu du nombre des naissances de ces dernières années elle doit s'établir aujourd'hui aux alentours de 36 % environ.

Cependant le fait le plus marquant ne réside pas dans cette importance des effectifs de moins de 15 ans, mais dans l'aspect général du profil démographique. En effet à l'encontre des profils observés pour les Antilles françaises, qui sont fortement perturbés par le phénomène d'émigration vers la métropole, le profil de la Guyane apparaît relativement régulier. On y décèle à peine l'empreinte de l'immigration récente entre 20 et 30 ans. Cette situation s'explique par deux phénomènes migratoires de sens contraire et dont les effets, du moins au niveau des structures démographiques, ont tendance non pas à se compenser mais plutôt à s'affaiblir mutuellement.

D'une part, une émigration principalement vers la métropole, qui est sans comparaison avec l'intensité enregistrée au départ de la Martinique et de la Guadeloupe, mais qui, au regard de la population guyanaise, est très importante puisqu'elle concerne un total de 16 500 personnes (GAUTHIER, 1986). Bien entendu, une partie de ces personnes revient, mais on peut considérer que l'émigration se développe et que les installations de longue durée ou définitives sont en augmentation : en 1982, 9904 natifs de Guyane résidaient en métropole contre 6275 en 1974. De plus, cette émigration tend à concerner plutôt les femmes et les personnes entre 15 et 24 ans (GUILLOT, HEMERY, MARIE,

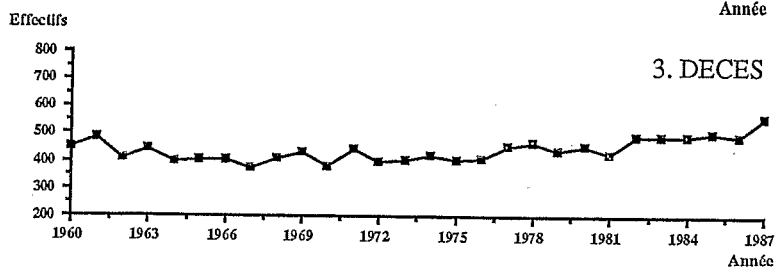
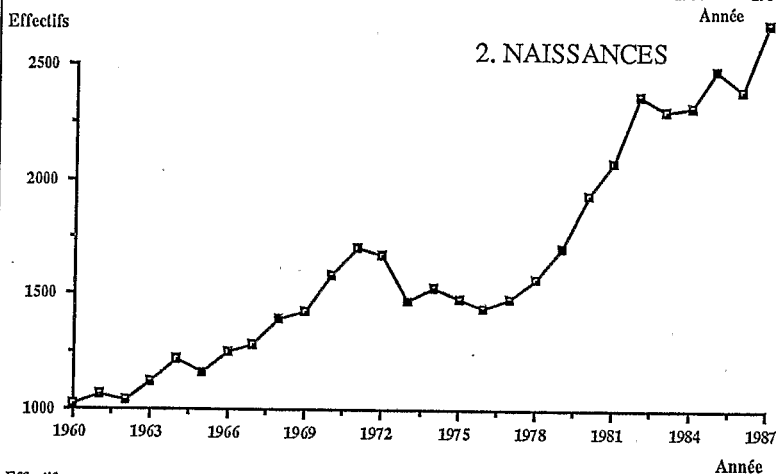
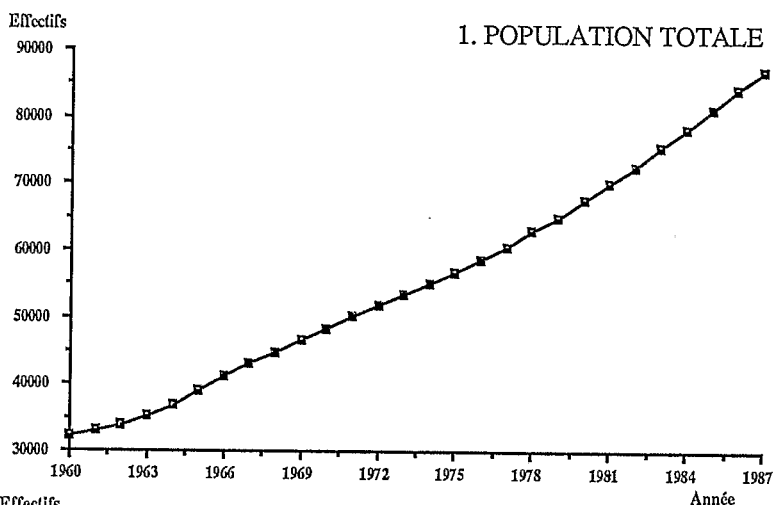
Tableau 4
Structure par grands groupes d'âge de la population guyanaise au recensement de 1982

Groupes d'âge	Français		Etrangers		Ensemble	
	Hommes %	Femmes %	Hommes %	Femmes %	Hommes %	Femmes %
- de 15	36,1	37,0	18,9	23,3	31,4	34,0
15-64	59,7	57,2	77,3	74,0	64,3	60,7
65 et +	4,2	5,8	4,8	2,7	4,1	5,3
TOTAL	100	100	100	100	100	100
Effectifs totaux	28508	27158	9708	7160	55666	16868

1985). En l'absence d'autre phénomène migratoire, le profil de la Guyane aurait alors montré un déficit à ces âges comparable à celui que l'on note en Martinique et en Guadeloupe.

D'autre part, la Guyane connaît une immigration, qui a été massive pendant près de dix ans (1974-1983), et qui a concerné davantage les hommes et les familles, mais qui en raison de son intensité - le solde migratoire est estimé positivement à 5907 personnes entre 1975 et 1979 et à 4780 personnes entre 1980 et 1984 - a compensé les pertes occasionnées par l'émigration, tout en accentuant le caractère de population jeune : diminution relative de la population aux grands âges, renforcement des classes d'âge actives, augmentation de la natalité (les familles migrantes provenant de pays où la fécondité est encore très élevée : Haïti, Brésil, Surinam etc.). Ce phénomène d'immigration est par ailleurs largement sous-estimé à cause du caractère clandestin de nombreux flux. Il n'est pas exclu que l'empreinte de l'immigration à la fois sur les structures et sur la natalité et la mortalité soit bien plus important que ne le laissent apparaître les statistiques officielles (chap. 3), et que le profil démographique de la population guyanaise ne soit considérablement perturbé.

Graphiques de la population totale, des naissances et des décès en Guyane de 1960 à 1987



Dynamique de la population et migration en Guyane

Les effets de l'émigration et de l'immigration sur les structures démographiques de la population guyanaise ne relèvent pas, au niveau de la dynamique démographique, d'un phénomène de remplacement mais plutôt d'un processus de substitution. Dans les classes d'âge où le processus migratoire agit avec le plus d'intensité, le modèle de reproduction de la population guyanaise se trouve confronté d'une part à une baisse du potentiel reproductif par le départ de jeunes femmes en âge de pleine reproduction, d'autre part à une greffe de populations aux modèles de reproduction opposés : modèle européen de nature malthusienne des métropolitains, modèle de nature plus nataliste des Haïtiens, Brésiliens, Surinamiens etc. C'est à ce niveau que la substitution intervient partiellement, avec comme conséquence une très grande hétérogénéité des comportements. Ainsi, l'importance des naissances étrangères dans l'ensemble des naissances enregistrées en Guyane apparaît particulièrement significative (**tableau 5**) entre 25 et 39 ans, âges où la reproduction est la plus élevée.

A cet égard il est remarquable de constater que la population haïtienne, avec une fécondité plus élevée, représente plus du quart du total des naissances. La croissance démographique de la population de la Guyane se trouve ainsi depuis quelques années fortement dynamisée; il y a bien juxtaposition de modèles de reproduction ayant atteint diverses phases du processus de transition démographique : amorce d'une baisse de la fécondité dans la population née en Guyane, maintien d'une fécondité relativement élevée dans les populations d'étrangers installés dans le pays, et en particulier la communauté haïtienne. Cette confrontation entre ces deux modèles, pour nous limiter aux deux groupes (population native et immigrée) les plus importants, explique l'ampleur actuelle de la part des naissances haïtiennes dans la totalité des naissances enregistrées en Guyane.

Tableau 5
Importance relative des naissances enregistrées en Guyane selon la nationalité et par groupe d'âge de la mère, en 1982

Groupe d'âge de la mère	Guyanais et autres résidents français	Etrangers ----- dont Haïtiens	
- de 15 ans	52,6	47,4	0,0
15-19 ans	67,4	32,6	1,8
20-25 ans	59,4	40,6	12,2
25-29 ans	51,3	48,7	24,0
30-34 ans	47,2	52,8	27,8
35-39 ans	43,6	56,4	26,7
40-44 ans	57,9	42,1	13,2
TOUS AGES	55,4	44,6	17,7
Nb. de naissances	1306	1053	417
Source : Etat civil, INSEE.			

Il en est de même pour la mortalité. Le faible taux de mortalité générale (5,6 ‰ en 1986) est le résultat de la structure jeune de la population, mais il synthétise mal la juxtaposition de trois modèles très différents : celui de la population guyanaise, celui de la population française non-native, celui de la population migrante étrangère qui est lui-même un amalgame de sous-modèles. L'importance de cette dernière est l'une des raisons pour laquelle le taux de mortalité infantile ne descend pas au-dessous de la barre des 30 ‰, alors que depuis 1970 l'évolution était à la baisse : de 55 ‰ en 1970 à 32 ‰ en 1976 (tableau 5). Là encore, le processus de transition démographique se trouve contrarié; la dynamique de la baisse est freinée par le maintien de conditions de survie, notamment dans l'enfance, encore trop proches de celle du milieu d'origine.

Nous ne disposons dans ce domaine que d'une information très ponctuelle, qui ne permet pas une généralisation à l'ensemble de la population immigrée. On notera cependant que les différentes études menées en milieu immigré concordent généralement sur

les conditions de mortalité, certes souvent améliorées par rapport à celles du milieu d'origine, mais encore trop semblables à celles d'autres pays sous-développés.

On retiendra de cette analyse que les facteurs démographiques tant naturels que migratoires qui déterminent la dynamique de la population de la Guyane, constituent un ensemble de systèmes juxtaposés où les dynamiques sont autant exposées à l'effet de leur propre entropie qu'à celles de facteurs exogènes tels un changement de législation, une nouvelle donne économique, etc. Ceux-ci peuvent être déterminants sur le volume et la nature des flux migratoires et leur évolution, même si les composantes migratoires, telles qu'elles apparaissent actuellement, garderont, au moins par leur inertie, un rôle important à terme.

3. LES COMPOSANTES MIGRATOIRES RECENTES

A l'exception des populations tribales amérindiennes, le peuplement très modeste du pays (environ 1 habitant par km² en moyenne) résulte des divers flux d'immigration toujours renouvelés depuis le xvi^e siècle au travers notamment de la colonisation, de la recherche de l'or, puis de la départementalisation française avec ses diverses incitations économiques.

Depuis le début des années soixante-dix, l'histoire immigratoire guyanaise connaît toutefois un renouveau marqué, tant en termes d'effectifs que dans la diversification des flux. On peut observer ainsi une immigration étrangère regroupant trois flux dominants (Brésiliens, Haïtiens et Surinamiens) qui représentent sensiblement 75 % de la population étrangère résidente, mais aussi une immigration nationale importante constituée à la fois par les métropolitains et par les Antillais (Martiniquais et Guadeloupéens).

La mesure de ces différentes populations étrangères est rendue

d'autant plus difficile que les enfants d'étrangers nés en Guyane sont, de par la loi, de nationalité française et donc recensés comme tels.

Pour saisir en toute rigueur ces sous-populations, il faudrait pouvoir intégrer ces groupes, qui sont d'autant plus importants que la migration est ancienne. Les effectifs que nous donnons ci-après sont donc à considérer avec les plus expresses réserves.

3.1. Les Brésiliens

Originaires pour la plupart de l'Etat du Para et du territoire fédéral de l'Amapa en bordure du fleuve Oyapock qui sépare la Guyane du Brésil, ces immigrants transitent le plus souvent par Saint-Georges, commune d'arrivée sur la rive guyanaise du fleuve. Ce flux est apparu au début des années soixante, où les travailleurs trouvaient à s'embaucher dans les chantiers forestiers et du bâtiment, puis il s'est développé rapidement avec l'édification de la base spatiale de Kourou à partir de 1966. Considérée comme qualifiée, la main-d'œuvre brésilienne trouve à s'employer sans trop de difficultés et alimente ainsi un flux constant d'immigrants. Avec le regroupement familial qui s'est progressivement opéré depuis, l'immigration brésilienne s'est renforcée et possède aujourd'hui une assise marquée au travers notamment de l'occupation de quartiers entiers de l'agglomération cayennaise : Bonhomme, Digue Leblond, Vieux Chemin, etc.

En fait, il semble que de nombreux individus séjournent de manière alternante, tantôt en Guyane, tantôt au Brésil, ce qui contribue à accroître la marge d'incertitude statistique. Selon les données (CASTOR, OTHILY, 1984, p.63) fournies par la Direction départementale de l'Equipeement, les Brésiliens étaient officiellement 1516 au recensement de 1974, et 3558 à celui de 1982. La répartition de la population des communes par

lieu de naissance, obtenue à partir du recensement de 1982 de l'INSEE, indique qu'ils étaient installés en majorité à Cayenne (43 %), Kourou (14 %), Rémire-Montjoly (12 %) et Saint-Georges (9 %). Selon le fichier des enregistrements d'étrangers à la préfecture, leur nombre atteignait un maximum de 3707 en 1985. Mais si l'on utilise le tableau des naissances enregistrées par l'état civil (176 en 1985), on obtiendrait en prenant un taux de natalité hypothétique de 35 ‰, une population réelle de 5300 personnes, soit une sous-estimation de 30 % correspondant vraisemblablement à la proportion de clandestins. Bien que rudimentaire, cette estimation garde un caractère d'autant plus fiable qu'il s'agit d'une population ayant un important regroupement familial.

3.2. Les Haïtiens

Bien que marginaux en termes d'effectifs, eu égard au volume des émigrants haïtiens vers l'Amérique du Nord et plus récemment vers l'Europe, les flux d'immigration haïtienne qui se sont orientés vers la Guyane française ont dépassé en quelques années ce fameux seuil au-delà duquel la population d'accueil se sent atteinte dans son identité socio-culturelle. Cette situation est en fait le résultat de la conjonction de plusieurs phénomènes spécifiques :

- d'une part le contexte démographique de la Guyane : faible densité du peuplement, concentration de la population à Cayenne (64,98 % de la population totale en 1982) et dans les autres centres urbains du littoral, existence de communautés importantes d'étrangers originaires des pays voisins (Brésil et Surinam) etc.

- d'autre part les caractéristiques générales de la migration haïtienne : croissance rapide des flux dès qu'un nouveau pôle d'immigration est « découvert », organisation sociale des flux, regroupement des familles...

Inexistante en 1961 (moins d'une cinquantaine de personnes recensées en 1961), la communauté haïtienne occupe en 1982 une place prépondérante dans la population étrangère : 30 % des effectifs (5492 personnes nées en Haïti selon le recensement). Il s'agit d'une migration de survie économique pour des travailleurs condamnés à fuir leur pays; ils ne disposent donc que rarement des moyens pour retourner et sont corvéables à merci, ce qui constitue une aubaine pour certains Guyanais.

Les premiers immigrants haïtiens arrivèrent à la fin des années soixante et restèrent en nombre restreint et stationnaire (1000 à 2000 individus environ) jusqu'au milieu de la décennie suivante.

De 1975 à 1980, le flux croît rapidement (arrivée par le Surinam), avant d'être ralenti par la mise en service d'un visa d'entrée obligatoire, pour reprendre de plus belle à partir de 1981 avec l'instauration par le gouvernement français d'une politique de régularisation des clandestins. Les trois dernières années semblent marquer une stabilisation, en raison d'un contrôle renforcé de la part de l'administration française qui s'est traduit par des mesures d'expulsion et de reconduite à la frontière; par ailleurs, la situation politique surinamienne s'est radicalisée jusqu'à rendre impossible le transit par ce pays; enfin, le changement de régime en Haïti où la chute de Duvalier (7 février 1986) a engendré une attitude attentiste de la part des migrants potentiels, voire provoqué un certain flux retour qu'on ne peut encore apprécier.

La répartition de la population des communes par lieu de naissance obtenue à partir du recensement de 1982 de l'INSEE indique que les Haïtiens étaient en quasi-totalité (78 %) dans l'île de Cayenne. Selon le fichier des enregistrements d'étrangers à la préfecture, leur nombre atteignait un maximum de 9668 en 1985. Mais si l'on utilise le tableau des naissances enregistrées par l'état civil (471 en 1985), on obtiendrait en prenant comme précédemment un taux de natalité hypothétique

de 35 %, une population de 13 457 individus, soit une estimation probable de 28 % de population clandestine.

3.3. Les Surinamiens

La situation économique surinamienne n'ayant guère eu à envier jusqu'au début des années quatre-vingts à celle de la Guyane, les déterminants migratoires étaient donc différents de ceux des Brésiliens et Haïtiens.

Le nombre de Surinamiens résidents en Guyane était en 1986 de 1518 personnes selon les fichiers préfectoraux; quoique faible, ce chiffre représente néanmoins un doublement par rapport à 1982. Cette immigration n'aurait donc gardé qu'une importance limitée s'il n'y avait eu la grande vague de réfugiés qui est intervenue à partir de 1986 en raison des troubles politiques apparus au Surinam; ceux-ci sont dans leur majorité résidents dans des camps dans la région de Saint-Laurent du Maroni, et ne sont donc pas en prise directe sur la vie locale.

Il est impossible d'estimer leur nombre correctement étant donné d'une part les mouvements frontaliers incessants qui continuent d'avoir lieu, et d'autre part le caractère ethnique commun aux populations tribales des deux côtés du fleuve empêchant une distinction systématique de nationalité.

Le nombre de naissances de mères surinamiennes enregistrées par l'état civil évolue de 1981 à 1986 de 133 à 180. En 1986, ce chiffre passe brutalement à 244, ce qui traduirait une population de 7000 personnes en utilisant un taux de natalité hypothétique de 35 %. Mais l'on sait que de nombreuses mères surinamiennes traversent le fleuve pour aller accoucher et reviennent rapidement, ce qui biaise évidemment ces résultats. En fait, le dénombrement des réfugiés dans les camps en décembre 1987 serait déjà de l'ordre de 8 à 10 000 personnes selon les sources préfectorales. Au total, il s'agit donc surtout d'une immigration conjoncturelle de réfugiés dont on peut penser que nombre

d'entre eux seront candidats au retour dans leur pays dès que la situation politique sera rétablie.

3.4. Les immigrants nationaux

Bien qu'il ne s'agisse pas d'immigrants à proprement parler puisqu'ils appartiennent au même ensemble institutionnel français, ces flux sont intéressants à observer car ils représentent une composante croissante de la population guyanaise. Il s'agit donc d'une immigration interne, officielle et déclarée, qui ne requiert pas de conditions préalables, puisque fondée sur le principe de la libre circulation des hommes à l'intérieur d'un même territoire. Leur mesure statistique se fait donc à partir du lieu de naissance (la loi française ne permet pas l'utilisation du critère ethnique) et se heurte ainsi à différents problèmes : durées de séjour variables, reproduction de migrants installés...

3.41. Les Antillais

Au recensement de 1982, les « nés dans les autres DOM-TOM » représentaient 5075 personnes, soit 7 % de la population totale. Leur implantation est essentiellement citadine puisque 78,5 % vivent dans l'Ile de Cayenne, et ils ont dans leur majorité des activités de services et d'entreprise. La quasi-totalité de cette catégorie, soit 4812 individus, proviennent des Antilles françaises proches, et trois fois plus de la Martinique que de la Guadeloupe. C'est une population qui semble stable si l'on en juge par le nombre régulier de naissances annuelles enregistrées, qui oscille pour les cinq dernières années autour de 65 pour les mères martiniquaises et de 25 pour les mères guadeloupéennes.

3.42. Les Métropolitains

On en dénombre 7799 au recensement de 1982, soit 10,6 % de la population totale, dont 56 % résidaient dans l'Ile de Cayenne,

28 % à Kourou et 7 % à Saint-Laurent du Maroni. Le centre spatial de Kourou et l'administration en général sont les deux principaux secteurs d'utilisation de cette main-d'oeuvre. Mais un bon nombre de Métropolitains sont venus par le biais de mesures incitatives mises en place par le gouvernement français pour développer le pays, notamment dans le secteur agricole et dans celui du bois. En fait, ces tentatives n'ont obtenu que de maigres résultats économiques mais ont contribué à fixer sur place une partie de ces immigrés.

C'est également une population qui semble être restée stable au cours des cinq dernières années, au regard des naissances enregistrées qui ont évolué entre 108 et 126 par an.

CONCLUSION

Dans les années cinquante, les facteurs naturels déterminaient directement la croissance des effectifs, l'apport migratoire restant limité et l'on s'acheminait ainsi vers une situation d'équilibre des populations en place. Mais le problème de la Guyane est celui d'une région vide où les potentialités de peuplement réelles ou suggérées par l'immensité du territoire sont sans commune mesure avec l'implantation humaine actuelle. Il s'ensuit un déséquilibre relatif population/ressources, eu égard aux problèmes de développement des infrastructures et des activités économiques.

Cette relation entre population, capacité d'implantation et développement économique est ainsi particulièrement sensible à tout moment et sous l'effet de facteurs extérieurs, aux possibilités de peuplement et à la pression démographique et sociale de populations limitrophes moins bien loties. L'écart croissant entre les facilités d'accès à une société moderne et de consommation des uns, et la spirale du sous-développement que connaissent les autres, ne peut que rendre plus aléatoire

l'avènement d'une société sans ruptures socio-économiques ni conséquences sur l'évolution démographique des populations. Dans ce contexte, il paraît difficile de parler d'équilibre démographique au sens de la théorie de la transition, ni même d'envisager une tendance à l'équilibre sous le simple effet des facteurs naturels de population. Face à la pression immigratoire, il semble qu'actuellement la capacité d'accueil soit réduite, et des mesures de contrôle des frontières et de la masse des immigrants en situation illégale sont prises en conséquence. Mais il suffit de peu de choses pour déclencher des flux migratoires qui, dans un laps de temps restreint, peuvent entraîner un doublement ou plus de la population. Au regard des effectifs totaux, ces accélérations dans la croissance ont une importance modérée. Ils ne mettent pas en cause d'une manière vitale la capacité d'absorption du territoire. Néanmoins, ces évolutions ne vont pas sans une réaction du corps social déjà implanté, sans une résistance aux installations nouvelles, vécues comme un envahissement : paradoxe d'un territoire vide en situation de surpeuplement conjoncturel.

BIBLIOGRAPHIE

Documents statistiques

Annuaire statistique de la Guyane

- . Période 1947-52.- Paris : INSEE, 1953.- 83 p.- Microfiches.
- . Période 1952-56.- Paris : INSEE, 1956.- 72 p.- Microfiches.
- . Période 1957-59.- Paris : INSEE, 1961.- 69 p.- Microfiches.
- . Période 1959-61.- Paris : INSEE, 1962.- 65 p.- Microfiches.
- . Période 1961-70.- Paris : INSEE, 1971.- 168 p.- Microfiches.
- . Période 1970-77.- Pointe à Pitre : SIRAG-INSEE, 1981.- 190 p.
- . Période 1977-81.- Pointe à Pitre : SIRAG-INSEE, 1983.- 193 p.
- . Période 1981-84.- Pointe à Pitre : SIRAG-INSEE, 1986.- 184 p.

Résultats statistiques du recensement général de la population effectué en:

- . Juillet 1954.- Paris : Imprimerie Nationale-PUF, 1957.- 44 p.
- . Octobre 1961.- Paris : INSEE, 1961.- 67 p.
- . Octobre 1967.- Première partie : tableaux statistiques.- Paris : INSEE, 1967.- 172 p.
- . Octobre 1974.- Tableaux sur la structure démographique.- Paris : INSEE, 1983.
- . Mars 1982.- Paris : INSEE, 1983.- 264 p.

Les Dossiers Antilles-Guyane : données sociales.- Ed. 1983 et 1986.
Pointe à Pitre : SIRAG-INSEE.

Bulletins statistiques mensuels et trimestriels de l'INSEE.

Fichiers statistiques de la Préfecture de la Guyane.

Approche du VII^e plan des Départements d'Outre-Mer : rapport général.
Diffusion restreinte.

Articles et monographies

BROUSSE (P.) et TAVERNE (B.).- *Santé et immigration en Guyane*.- Rapport de la commission CORDET (Ministère de la Recherche), programme D71.- Inédit.

CALMONT (Régine).- *Milieu d'accueil et immigration en Guyane française*. Communication du Centre guyanais d'Etudes et de Recherches . 1986

CALMONT (Régine) et GORGEON (Catherine).- *L'Immigration haïtienne en Guyane*, dans *Equinoxe*, n° 23, janvier 1987.

CASTOR (Elie) et OTHILY (Georges).- *La Guyane : les grands problèmes, les solutions possibles*.- Paris : Ed. Caribéennes, 1984.

DOMENACH (Hervé) et GUENGANT (J.-P.).- *L'Emploi en Guyane en 1977*, dans *Les Dossiers Antilles-Guyane*, n°2, 1981.

GALANT (M.).- *Structure des emplois en Guyane*, dans *Les Dossiers Antilles-Guyane*, n° 3, 1980-81.

GAUTHIER (G.).- *La Population : niveaux et tendances récentes; structure par âge; migrations*, dans *Les Dossiers Antilles-Guyane*, n° 11 (*Données Sociales*), 1986.

GORGEON (Catherine).- *Immigration et bidonvilles : les Haïtiens à Cayenne*, dans *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 1, n°1, p.143-158.

GORGEON (Catherine).- *Gestion urbanistique d'une immigration : le cas de l'île de Cayenne*. Thèse de doctorat de III^e cycle.- Univ. d'Aix-Marseille

III-Institut d'aménagement régional, 1985.

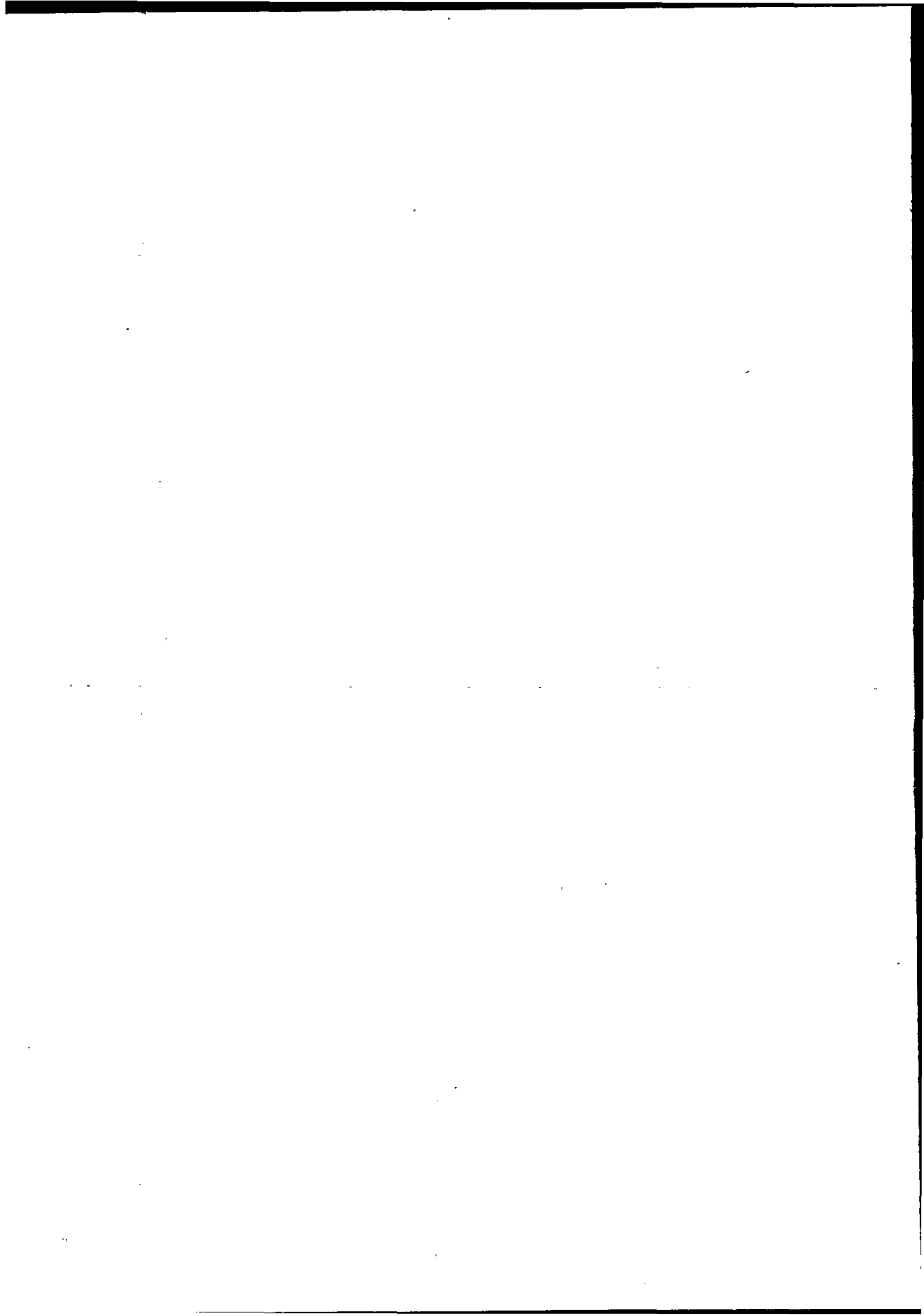
GORGEON (Catherine).- *L'Immigration en Guyane*, dans *Les Dossiers de l'outre-mer*, n° 81, 4^e trim. 1985.

GORGEON (Catherine).- *Efficacité des politiques migratoires et types de mesure : quelques interrogations à travers l'exemple de la Guyane*.- Colloque AIDELF « Les migrations internationales », Cosenza, sept. 1986.

GORGEON (Catherine).- *La Communauté brésilienne en Guyane : un groupe en voie d'intégration ?*, dans *Les Dossiers de l'outre-mer*, n° 85, 4^e trim. 1986.

GUILLOT (F.), HEMERY (S.), MARIE (C.-V.).- *Les Populations des DOM-TOM en France métropolitaine*.- Paris : INSEE, 1985.- (Recensement général de la population de 1982).

JOLIVET (Marie-José).- *La Question créole*.- Paris : ORSTOM, 1982.



Identification et examen des sources statistiques de l'immigration haïtienne en Guyane.

Hervé Domenach
Michel Picouet
Février 1988.

Dynamique de la population et migration en Guyane

L'émigration haïtienne dans les divers pays de la Caraïbe, en Amérique du Nord et plus marginalement en Europe, est un phénomène ancien puisque l'on estime généralement entre 700 000 et 1 million le nombre de ces émigrés accumulés sur plusieurs décennies, soit plus de 10 % de la population totale résidente en Haïti.

En Guyane, il s'agit d'une situation plus récente-une quinzaine d'années au total-dont les conséquences en cours apparaissent néanmoins susceptibles de perturber profondément les données de la société guyanaise au plan démo-économique, sanitaire et social.

En effet, bien que tout à fait marginaux en proportion du volume global de l'émigration haïtienne, les flux qui se sont orientés vers la Guyane ont, de l'avis général, dépassé en quelques années ce fameux seuil au-delà duquel la population originaire se sent atteinte dans son identité socio-culturelle. Cette situation résulte en fait de la conjonction de plusieurs phénomènes spécifiques :

- d'une part le contexte démographique de la Guyane : faible densité du peuplement, concentration de la population à Cayenne (64,98 % de la population totale en 1982) et dans les autres centres urbains du littoral, existence de communautés importantes d'étrangers originaires des pays voisins, Brésil et Surinam principalement;

- d'autre part, les caractéristiques générales de la migration haïtienne : croissance rapide des flux dès qu'un nouveau

pôle d'immigration est « découvert », organisation sociale forte des immigrés, regroupement des familles...

Evaluer l'intensité des flux et en comprendre les mécanismes, contribuer à une meilleure perception de leurs effets sur l'évolution de la population de la Guyane : cela passe par l'analyse de l'ensemble de ces variables. Pour ce faire, deux approches ont été retenues : l'une démographique de type quantitatif avec évaluation des effectifs, analyse des principales caractéristiques démographiques et de leur dynamique, et description des données socio-économiques; l'autre qualitative, relevant de l'anthropologie sociale.

Les deux approches sont, dans leur problématique, nécessairement interdépendantes, et doivent donc être menées de pair. L'évaluation de l'intensité et du calendrier des phénomènes étudiés est ainsi accompagnée d'analyses qualitatives sur des secteurs stratégiques (habitat, santé, culture...) et de quantifications ponctuelles à partir d'enquêtes sur des micro-échantillons.

Le cadre d'analyse dans lequel se place l'étude étant ainsi posé, il s'agissait, dans une première étape de la recherche, d'identifier les sources d'informations statistiques et de porter un diagnostic sur leurs possibilités réelles d'analyse. Cette recherche ayant d'abord été réalisée dans le pays d'origine à partir des documents fournis par le service statistique d'Haïti et d'autres sources non officielles, il restait à l'effectuer dans le pays d'accueil, la Guyane. On trouvera donc ici le bilan de notre investigation commencée en 1985 et actualisée en 1987, à utiliser comme un fil d'Ariane nécessaire pour éviter les « impasses » statistiques ou le recours à des estimations farfelues.

1. LA NATURE DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Les sources auxquelles on peut avoir recours sont de trois types :

les recensements et enquêtes qui se caractérisent par la collecte directe de données auprès des personnes individuelles ou collectives; les fichiers établis par les administrations, les services publics et semi-publics ou les associations pour les besoins de leurs activités; les études et travaux de recherche de type monographique.

Les deux premiers types de sources ont en commun d'être de nature quantitative, mais ils sont complètement différents quant à leur technique d'observation : dans le premier cas il s'agit d'une observation du *moment*, réalisée à une date ou à une période donnée, soit d'une manière exhaustive (recensement de la population et des logements de 1982), soit par sondage (enquête sur l'emploi de 1977), la collecte étant faite directement auprès des intéressés au moyen de questionnaires appropriés.

Dans le second cas il s'agit d'une observation *continue*, mise au point à l'occasion d'événements qui jalonnent la vie des individus : naissance, emploi, maladie, délinquance, migration, décès etc. Pour chaque événement est établie une fiche. Il y aura donc autant de fiches qu'il y a d'événements même s'ils concernent un même individu. Certains de ces fichiers concernent l'ensemble des individus, comme l'état civil, d'autres certaines catégories d'individus, comme les personnes actives, malades, migrantes etc. La probabilité qu'un individu apparaisse ou non sur un fichier dépend d'éléments propres aux instances de gestion, qui peuvent être directement influencés par des mesures administratives, politiques ou sociales. Exceptés les fichiers de police ou de gendarmerie concernant les délits et les fichiers de type juridique (état civil, entrées et sorties du territoire), tous les autres fichiers résultent en général d'un acte d'enregistrement consenti par l'individu.

Ces considérations, si techniques soient-elles, sont essentielles pour appréhender la nature et l'intensité de l'immigration haïtienne en Guyane, dont une large partie est réputée clandestine.

tine et par là même échappe à l'investigation statistique officielle : recensement, état civil, registre des entrées et sorties principalement. Elles situent, par ailleurs, d'une part le niveau de fiabilité que l'on peut accorder à tel ou tel type de collecte des données, et d'autre part le degré de crédibilité que l'on peut attribuer à certaines estimations qui apparaissent au hasard d'études diverses.

2. RECENSEMENTS ET ENQUETES

2.1. Les recensements

L'immigration haïtienne étant récente, seuls les deux derniers recensements, celui de 1974 et surtout celui de 1982, présentent un intérêt.

Aux fins de relativisation, il est intéressant de noter la progression de l'importance numérique des étrangers dans la croissance de la population de la Guyane (tableau 1).

Tableau 1
Evolution des populations de nationalité française et étrangère en Guyane

Date du recensement	Français	Etrangers	TOTAL	% étrangers
01.07.1954	24414	3449	27863	12,38
09.10.1961	29871	3664	33535	10,93
16.10.1967	36346	7958	44392	17,93
16.10.1974	49307	5939	57348	10,36
09.03.1982	55666	16868	73012	23,10

Source : INSEE Guyane.

De 1961 à 1982 la proportion d'étrangers recensés a plus que doublé, passant de 10,92 % de la population totale à 23,10 %. Inexistante en 1961 (moins d'une cinquantaine de Haïtiens sont

alors recensés), la communauté haïtienne occupe en 1982 une place prépondérante avec 30 % des effectifs de la population étrangère (5492 personnes nées en Haïti, selon le décompte manuel du recensement).

Sans préjuger pour l'instant du degré d'omission, en général assez important lorsqu'il s'agit de migrants récents comme le sont les Haïtiens, les résultats du recensement en ce qui concerne la population haïtienne résidente en Guyane sont assez maigres. En effet, si les variables *nationalité* et *lieu de naissance* de l'individu, relevées par le recensement, donnent la possibilité de « repérer » cette population, l'exploitation réalisée est très restrictive : selon la nationalité, les données par âge et sexe ne sont fournies que pour l'ensemble de la population étrangère (*), et d'autres caractéristiques comme la localisation géographique, le type d'activité ou la migration ne sont données que par nationalités regroupées telles qu'elles apparaissent dans le **tableau 2**.

Selon le lieu de naissance, on dispose de la plupart des caractéristiques démographiques, économiques et migratoires dans les tableaux publiés ou disponibles en tableaux complémentaires au siège de l'INSEE à Cayenne (**). Malheureusement, là encore, un code regroupé du lieu de naissance (**tableau 2**) a été utilisé, ne permettant pas de distinguer parmi les communautés de migrants, celles qui sont originaires du Brésil, d'Haïti, du Surinam et des autres Antilles.

Ainsi, à part le chiffre global, résultant du décompte manuel, les caractéristiques démographiques et sociales des communautés d'immigrés (Haïtiens, Brésiliens, Surinamiens) ne peuvent être analysées.

Devant cette situation statistiquement déplorable, et pressée par

(*) Tableau DG7, dans *Résultats du recensement de la population dans les départements d'outre-mer du 9 mars 1982 - Guyane*. - INSEE, mai 1983.

(**) Tableaux MIG R1 à 72, *ibid*.

Tableau 2
Population de la Guyane au recensement de 1982, selon nationalité et lieu de naissance

Nationalité	Lieu de naissance	Effectif	%
Française	Guyane	39628	54,3
	Autres DOM-TOM	5075	7,0
	Métropole	7729	10,6
	Etranger	3186	4,4
	Sous-total	56374	76,3
Etrangère	Guyane	1167	1,6
	Antilles, Surinam, Brésil,		
	Guyana, Haïti	13535	18,6
	Ailleurs	2146	2,9
	Sous-total	16848	23,1
TOTAL		73012	100,0

Source : INSEE Guyane.

une demande sociale locale forte, l'INSEE a alors effectué une exploitation particulière selon la nationalité et le lieu de naissance détaillé. Ce document reste difficile d'accès, car il ne fait pas l'objet d'une publication ni sous la forme de tableaux complémentaires, ni sous la forme d'un article.

A cette absence de ventilation détaillée des populations étrangères installées en Guyane, s'ajoutent les problèmes inhérents à la méthode de collecte et aux variables filtres employées pour repérer les communautés étrangères. En effet, les enfants d'étrangers nés en Guyane sont, de par la loi, de nationalité française et donc recensés comme tels.

Pour saisir en toute rigueur l'ensemble de la communauté haïtienne, il faudrait donc intégrer ces groupes, qui sont d'autant plus importants que la migration est ancienne. Dans le cas de la migration haïtienne le phénomène est récent et le problème de

saisie des secondes générations peut être résolu en ayant recours aux registres de l'état civil (chap. 3).

2.2. Les enquêtes

2.2.1. L'enquête Emploi 1976-1977

Cette enquête par sondage, réalisée par l'INSEE (*), a couvert l'ensemble du département guyanais. Malgré l'absence de code détaillé pour la nationalité et le lieu de naissance, on peut observer à partir des résultats la progression d'étrangers provenant de la région caraïbe, particulièrement en provenance de Sainte-Lucie (immigration ancienne en phase de décroissance avec la fin de l'orpaillage) et l'on perçoit bien la phase de démarrage de l'immigration haïtienne récente à l'époque, quoique les effectifs soient encore assez réduits : de l'ordre de 450 personnes entre 1972 et 1976, selon cette enquête.

2.2.2. L'enquête de consommation des ménages

Egalement réalisée par les services de l'INSEE en 1985, cette enquête par sondage n'est pas encore publiée. Elle devrait apporter, outre l'information sur les comportements des ménages en matière de consommation, des renseignements sur les caractéristiques et sur les structures des ménages.

Dans la mesure où les tableaux seront ventilés suivant le lieu de naissance détaillé, ce qui dans le contexte actuel paraît indispensable, les différentes communautés de migrants et en particulier les plus importantes (Haïtiens, Brésiliens) pourront être étudiées d'une manière plus approfondie.

La portée de cette enquête pour ce qui concerne l'étude de la population immigrante risque néanmoins d'être limitée en raison de l'évolution rapide des phénomènes migratoires.

(*) DOMENACH (Hervé) et GUENGANT (J.-P.).- *L'Emploi en Guyane en 1977*, dans *Les Dossiers Antilles-Guyane*, n° 2, 1981.

3. LES FICHIERS DE NATURE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

3.1. L'état civil

Y sont enregistrés les événements dits naturels concernant la vie d'un individu de sa naissance à son décès à partir des bulletins statistiques établis par les mairies concernées au moment des événements : mariages, naissances et décès (*). Parmi les renseignements demandés, on relève notamment le lieu de naissance de la mère du nouveau-né et le lieu de naissance de la personne décédée. Aussi, dès lors que l'on s'intéresse à une population dont le lieu de naissance se situe hors du département, on peut établir :

- les naissances suivant le lieu de naissance de la mère
- les décès de moins d'un an suivant le lieu de naissance de la mère
- les décès par groupes d'âge suivant le lieu de naissance du défunt.

L'INSEE procède depuis quelques années à l'exploitation des naissances selon le lieu de naissance et le groupe d'âge quinquennal de la mère. Pour les deux dernières années disponibles (1982 et 1983) les tableaux établis permettent par calcul direct, d'une part d'apprécier le poids relatif de chaque communauté dans l'évolution du nombre total des naissances : ainsi, on peut observer que les naissances haïtiennes constituent 17,7 % de la totalité des naissances enregistrées en Guyane en 1982. Ils permettent d'autre part, de suivre l'impact différentiel de la reproduction des populations immigrées dans les groupes d'âge où la fécondité est naturellement forte. Pour illustrer cet impact différentiel, nous avons calculé l'importance relative des nais-

(*) *Annuaire statistique de la Guyane 1977-1981*. - Pointe à Pitre : SIRAG-INSEE, 1981.

sances issues de mère née en Haïti selon les groupes d'âge quinquennaux (tableau 3).

Tableau 3

Importance relative des naissances de mères nées en Haïti, enregistrées en Guyane en 1982

Groupe d'âge de la mère	‰ (pour 1000 naissances enregistrées dans chaque groupe d'âge, toutes nationalités confondues)
- de 15 ans	0
15-19 ans	18
20-24 ans	122
25-29 ans	240
30-34 ans	278
35-39 ans	267
40-44 ans	132
TOUS AGES	177

Nb. de naissances enregistrées : 417

Source : Etat civil, INSEE.

Bien entendu, ces résultats n'ont pas d'autre valeur que celle d'une information ponctuelle et il faudrait le recul de plusieurs années d'observation pour en tirer réellement des conclusions; néanmoins, on retiendra la possibilité de suivre année par année l'apport des populations immigrantes, tant étrangères que nationales. Ces chiffres peuvent également servir de base à une évaluation des effectifs en bas âge de la communauté haïtienne, pour autant que l'on puisse établir une estimation des effectifs des femmes à l'âge de la reproduction.

Enfin ces statistiques sur les naissances, qui ont une fiabilité certaine eu égard aux comptages des effectifs, constituent un matériau très utile pour l'estimation des taux de fécondité par âge des diverses communautés installées en Guyane.

Elles rendent possible le recours aux méthodes d'estimations

plus sophistiquées, type Brass ou Clairin, pour connaître le niveau intrinsèque de la fécondité d'une population.

L'utilisation des statistiques de décès par âge selon le lieu de naissance constitue un autre apport intéressant pour l'analyse. En effet, l'ensemble des décès des personnes nées en Haïti, auquel devraient être ajoutés les décès de moins d'un an dont la mère est native d'Haïti, pourrait être isolé pour avoir la série complète des décès par groupe d'âge des « nés en Haïti »; cette série pourrait, par une méthode d'ajustement appropriée (application de tables de mortalité type), permettre de reconstituer la population dont sont issus ces événements. Dans la mesure où l'omission des décès est relativement faible, notamment en milieu urbain, cette méthode devrait donner une estimation assez correcte des effectifs de la population haïtienne résidente en Guyane. Malheureusement ce calcul n'est pas encore possible, aucun tableau intégrant le lieu de naissance des décédés n'étant actuellement disponible.

3.2. Le fichier « PAF » ou fichier des entrées et sorties du territoire

Les statistiques d'entrées et de sorties établies par le Service de Police de l'Air et des Frontières ne concernent que les mouvements comptabilisés aux postes frontière.

Elles sont sans grand intérêt dans le cas de l'immigration haïtienne qui s'effectue pour l'essentiel par des filières clandestines; en outre, ces données ne distinguant pas entre mouvements temporaires et définitifs, ne permettent pas l'analyse en termes de stocks. Ce fichier peut être consulté à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane, et l'évolution des données peut néanmoins contribuer à confirmer ou non une tendance observée par ailleurs.

3.3. Les fichiers de la préfecture de la Guyane

Les services de la préfecture de Guyane (Direction de l'Administration générale et de la Réglementation) procèdent au recensement périodique des résidents étrangers en Guyane avec ventilation par nationalité.

Ce recensement arrêté au 30 juin 1986 donne 9467 Haïtiens sur un total de 20 662 étrangers, soit une légère diminution par rapport à l'année 1985 où l'on comptait 9668 Haïtiens sur un total de 21 550 étrangers (tableau 4).

Tableau 4
Evolution depuis 1982 du nombre d'étrangers recensés à la préfecture

Nationalité	1982	1983	1984	1985	1986
Brésilienne	2784	3149	3483	3707	2968
Haïtienne	7330	8328	9161	9668	9467
Chinoise	852	987	1109	1164	1232
Guyanaise	1243	1573	1821	1907	1357
Surinamienne	721	909	1131	1233	1518
Ste-Lucienne	296	495	672	719	628
Hmong	1267	1301	-	1384	1587
Divers	1327	1467	1657	1768	1865
TOTAL	15820	18189	19034	21550	20662

N.B. La baisse enregistrée en 1986 résulte notamment des départs volontaires de certains étrangers craignant de voir prendre à leur encontre des mesures d'expulsion et de reconduite à la frontière considérées comme infamantes.

Source : Préfecture, 1987.

Outre ces statistiques, l'administration préfectorale du département établit des dossiers d'admission et de demande de cartes de séjour et de visas. Ce fichier comptait fin 1985 environ 12 000 fiches, difficilement exploitables cependant, en raison des possibilités de double compte (un individu pouvant apparaître dans plusieurs fiches), et de la non-distinction entre fiche

« individu » et fiche « famille ». Par ailleurs les enfants de parents haïtiens nés en Guyane ne figurent pas dans ces dossiers. Son actualisation ne présente pas d'autre intérêt qu'administratif.

La préfecture tient également à jour les statistiques de délivrance des visas de sortie et de retour (court et long séjour), ainsi que les statistiques sur les APS (cartes de séjour provisoires) délivrées. L'ensemble de ces statistiques constitue une information essentielle sur l'évolution du nombre de résidents haïtiens en Guyane en situation régulière.

À ce sujet, il est intéressant de signaler la délivrance de récépissés aux ressortissants haïtiens munis de passeport, leur permettant par une procédure relativement souple de régulariser leur situation de résidence dans le département. Ce système est sans doute un premier pas pour limiter les situations irrégulières (voir le **tableau 5**, établi par la préfecture, donne le nombre d'étrangers titulaires de carte de séjour selon le statut). Associé aux mesures prises pour réduire l'embauche illégale et les arrivées clandestines, il devrait aboutir progressivement à couvrir l'ensemble de la migration d'origine haïtienne.

Tableau 5

Evolution de 1982 à 1986 du nombre d'étrangers titulaires d'une carte de séjour

Années	Résidents temporaires	Résidents ordinaires	Résidents privilegiés
1982	1307	718	142
1983	1577	649	163
1984	1036	862	180
1985	1348	764	518
1986	1682		977

Source : Préfecture, 1987.

Enfin, une statistique du nombre des expulsions suivant la nationalité permet de suivre l'évolution des interventions administra-

tives et réglementaires (tableau 6).

Depuis le mois de septembre 1986, la réglementation a opéré une distinction entre les reconduites à la frontière (opérées à l'amiable) et les expulsions *manu militari* (procédure administrative et juridique). Selon les services préfectoraux, depuis la mise en œuvre de cette réglementation, on a procédé à 230 reconduites à la frontière pour séjour irrégulier et à 18 expulsions pour des motifs liés à des troubles de l'ordre public.

Tableau 6
Evolution de 1982 à 1986 du nombre d'étrangers expulsés de Guyane

Nationalité	1982	1983	1984	1985	1986
Brésilienne	13	72	226	190	236
Haïtienne	14	54	92	160	298
Guyanaise	25	16	86	127	185
Surinamienne	14	16	12	42	95
Autre	7	26	51	53	55

Source : Préfecture, 1987.

3.4. Fichiers de police et de gendarmerie

Les enquêtes nécessaires à l'établissement d'une carte de séjour donnent lieu à l'établissement de fichiers par les services de police. Ce fichier comprendrait à l'heure actuelle environ 9000 fiches.

Par ailleurs la gendarmerie tient une comptabilité des interventions effectuées dans le cadre de ses attributions. Pour ce qui concerne la communauté haïtienne on compte un peu plus d'une dizaine d'expulsions pour les deux années passées et environ 400 refoulements aux frontières; on note en outre une très forte progression des interventions en tous genres pas forcément liées à un délit.

4. LES FICHIERS DE GESTION ADMINISTRATIVE

4.1. Les fichiers du Centre hospitalier de Cayenne

La croissance des communautés d'immigrés a entraîné une augmentation des admissions hospitalières des personnes non-nées dans le département.

Si les dossiers d'admission (plus de 10 000 annuellement) sont assez difficiles à exploiter d'un point de vue statistique, les registres des naissances et décès survenus au Centre hospitalier constituent une source d'information précieuse sur les facteurs de croissance (fécondité et mortalité) des populations immigrées résidentes. En effet, outre le fait que l'admission en urgence facilite la procédure d'hospitalisation sur le plan financier (puisqu'elle est gratuite), elle n'est pas soumise à des contraintes administratives fortes - une simple adresse est généralement suffisante - ce qui incite à penser qu'une large partie de la population y a recours sans qu'un filtre administratif ou social puisse y jouer un rôle répulsif.

L'examen des registres montre ainsi une forte progression des événements concernant la population d'origine haïtienne. Un tiers environ des naissances survenues au Centre hospitalier lui est imputable en 1984.

L'échantillon que représente cette population rend possible une exploitation spécifique des naissances et des décès. Les naissances traitées suivant l'âge et l'origine de la mère permettent d'établir les taux de fécondité par âge de la mère; de même pourrait-on analyser la mortalité infantile et par groupe d'âge à partir des décès selon l'âge et l'origine du décédé (l'origine de la personne est définie, rappelons-le, par son lieu de naissance). Par ailleurs, pourrait être également exploitée la profession de la mère et du père. Avec l'accord de la direction du Centre hospitalier, une exploitation de l'ensemble des événements concernant la population haïtienne a donc été réalisée pour les années

1983, 1984, 1985 et 1986. Pour situer le nombre d'événements à traiter, notons que 1105 naissances ont été enregistrées au Centre hospitalier (soit près de 50 % des naissances déclarées pour l'ensemble du département) dont environ le tiers est d'origine haïtienne, auquel il faut ajouter les morts-nés pour avoir la totalité des naissances issues de l'échantillon de femmes haïtiennes admises au Centre; au total, environ 1200 événements pour les quatre années retenues. Cet enregistrement couvre près des trois-quarts des événements déclarés à l'état civil.

Face à l'accroissement de ces admissions le Centre hospitalier se trouve confronté au double problème suivant : augmenter sa capacité d'accueil afin de la rendre compatible avec la demande croissante aussi bien de la population originaire que de la population migrante; et compenser la faible couverture sociale de cette catégorie de population en recherchant d'autres sources de financement.

Cette faible couverture sociale des immigrants tient aux difficultés qu'ils rencontrent pour régulariser leur situation professionnelle et sociale, même lorsqu'ils se trouvent en possession d'une carte de séjour régulière.

4.2. La Direction départementale d'Action sanitaire et sociale

Les services de la DDASS fournissent un relevé de l'ensemble des admissions hospitalières sur l'ensemble des centres hospitaliers du département.

Plus de 20 000 dossiers d'étrangers sont traités annuellement, ce qui ne préjuge en rien de leur nombre réel. Notons simplement que 20 % seulement des admis sont couverts socialement. Une statistique plus précise suivant le type d'admission (hospitalisations, soins externes, PMI, dépistage etc.) et suivant la nationalité est également disponible sur demande.

4.3. L'Inspection d'Académie

A chaque rentrée scolaire, l'Inspection d'Académie établit une statistique des enfants admis dans les établissements scolaires. En 1982, 20,5 % des enfants étaient d'origine haïtienne, 37 % d'origine brésilienne. Ces chiffres sont actuellement disponibles pour la dernière année scolaire écoulée (1985-86).

4.4. L'Agence nationale pour l'Emploi

Les interventions de l'ANPE concernant la population immigrée semblent être extrêmement réduites. Il est impossible d'en obtenir une évaluation précise.

Il semblerait pourtant que les immigrés haïtiens les plus anciens, du fait de leur meilleure intégration dans le milieu social et professionnel guyanais, aient de plus en plus recours aux services de l'ANPE.

5. LES SOURCES NON STATISTIQUES

5.1. Monographies et autres enquêtes

Elles sont nombreuses. Les objectifs sont en général de type qualitatif et la signification statistique est rarement recherchée. Elles visent à éclairer un phénomène bien défini et portent sur des fractions déterminées de la population en un lieu délimité pour les besoins de l'enquête.

Citons les enquêtes sur l'habitat, la santé, les coutumes etc. Ces enquêtes, en dehors de leur sphère d'investigation, sont très peu diffusées, rarement publiées par les organismes qui les ont réalisées ou commandées. Dans le cadre de cette étude, plusieurs de ces enquêtes ont été effectuées en milieu haïtien immigré, sur les problèmes d'habitat et d'intégration des mino-

5.2. Etudes diverses

Divers organismes politiques, universitaires, scientifiques et religieux se préoccupent du problème de l'immigration haïtienne. Les données et informations disponibles sont à relier aux objectifs poursuivis par chacun d'eux. Ces études n'ont pas pour but d'être exhaustives, mais d'identifier la réalité et l'importance politique, scientifique ou associative du phénomène. Prenant le risque d'être dans ce domaine très incomplet, on peut citer :

- les travaux d'évaluation et de portée politique du Conseil régional,

- les recherches menées par le Centre guyanais d'Etudes et de Recherches (CEGER) sur le thème « Migrations et migrants en Guyane »,

- les activités de l'Association pour la libre Promotion des Haïtiens (ALPHA) et l'existence d'un journal associatif et d'une radio en créole haïtien,

- les travaux de recherche réalisés par certaines universités ou laboratoires de recherche (français et québécois, notamment dans le domaine de l'anthropologie).

En l'absence d'un organisme centralisant en Guyane l'ensemble de ces travaux, l'accès à ces documents est relativement difficile en dehors des lieux privilégiés de compilation scientifique tels les centres de documentation universitaires canadiens ou métropolitains. Il en résulte une perte d'information indéniable qui peut s'accompagner de surcroît d'un gaspillage scientifique, tant dans la possibilité de mener,

(*) BONNIOL (J.-L.), CHERUBINI (Bernard), GORGEON (Catherine). - *Immigration et urbanisation en Guyane*. - Univ. d'Aix-Marseille III-Institut d'aménagement régional, 1985.- 113 p.

par ignorance, des recherches déjà réalisées que dans l'utilisation excessive de la seule information normative.

CONCLUSION

Appréhendées séparément, ces diverses sources d'information n'apportent au mieux qu'un éclairage partiel et approximatif de la réalité statistique.

Ce n'est donc, on l'aura compris, qu'à partir de leur recouplement systématique et de leur rapprochement avec les données globales de la population guyanaise que l'on peut espérer procéder à des estimations fiables des caractéristiques démographiques de l'immigration haïtienne.

Par ailleurs, se pose la question du devenir de ces flux d'immigrants haïtiens. Faut-il raisonner en termes de flux et considérer qu'il y aura un apport plus ou moins régulier susceptible d'assurer au moins partiellement le renouvellement de cette population ?

Ou au contraire, faut-il raisonner en termes de stocks et considérer que les effectifs actuels seront progressivement phagocytés par la société d'accueil ?

Bien entendu, la réponse est très probablement intermédiaire et l'analyste ne peut que s'en remettre à une série d'hypothèses qu'il espère exhaustive.

Fort heureusement, la Guyane ne manque pas de références en matière d'histoire migratoire et l'histoire des autres groupes de migrants (Hmongs, Brésiliens...) nous permet de situer plus facilement les différentes projections et leurs conséquences démo-économiques.

Achevé d'imprimer en mai 1988

par

Imprimerie Guyane Matin

42, boulevard Jubelin

97300 Cayenne

*

Dépôt légal : mai 1988

ISSN en cours

